

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Marc-Olivier Buffat; Monique Cosandey; Roger Cosandey; Marie Deveaud; Claude Grin; Philippe Jacquat; Nkiko Nsengimana; Blaise Michel Pitton; Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Anna Zürcher.

Membres présents	90
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Démission**

de M. Jean-François Cachin (LE) de la commission des pétitions (lettre du 22 janvier 2008)

**Interpellation  
Dépôt**

de Mme Andrea Eggli (AGT) et consorts pour le respect de la loi sur les marchés publics.

**Interpellation  
Dépôt**

de Mme Aline Gabus (AGT) pour une police respectueuse des droits humains.

**Décision du Bureau  
sur les  
interpellations  
urgentes déposées  
en première partie  
de séance**

La majorité du Bureau a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'urgence aux interpellations de :

- M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ;
- M. Fabrice Ghelfi (SOC) ;
- Mme Solange Peters (SOC).

**Discussion**

Jean-Michel Dolivo (AGT); Myriam Tétaz (Présidente); Martine Fiora-Guttman (LE); Solange Peters (SOC); Daniel Brélaz (Syndic); Claude-Alain Voiblet (UDC); Charles-Denis Perrin (LE); Claude-Alain Voiblet (UDC)

**Vote**

La présidente propose de soumettre au vote la décision du Bureau sur l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), soit de ne pas accorder l'urgence.

Le Conseil, par une large majorité, refuse la décision du Bureau, soit **accepte l'urgence** pour cette interpellation.

<b>Interpellation Développement</b>	Claude-Alain Voiblet (UDC) développe son interpellation urgente intitulée : « Maison de paille – établir les responsabilités ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	Claude-Alain Voiblet (UDC); Daniel Brélaz (syndic); Jacques Pernet (LE); David Payot (AGT); <u>Alain Hubler (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil souhaite que la Municipalité s'abstienne de faire des déclarations déplacées, notamment lorsqu'une enquête pénale est en cours.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Jean-Luc Chollet (UDC); <u>Marlène Bérard (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure pour que les coûts dus à l'incendie de la maison de paille soient au final supportés par la ou les personnes responsables du sinistre, le cas échéant le collectif et chacun de ses membres.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Jean-Michel Dolivo (AGT); Daniel Brélaz (syndic); Claude-Alain Voiblet (UDC).
<b>Vote sur la résolution Hubler</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> à une large majorité la résolution de M. Alain Hubler (AGT).
<b>Vote sur la résolution Bérard</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la résolution de Mme Marlène Bérard (LE).
<b>Discussion sur l'urgence de l'interpellation Peters</b>	Solange Peters (SOC); Fabrice Ghelfi (SOC); Alain Hubler (AGT); Gilles Meystre (LE)
<b>Vote</b>	La présidente propose de soumettre au vote la décision du Bureau sur l'interpellation de <u>Mme Solange Peters (SOC)</u> , soit de ne pas accorder l'urgence. Le Conseil refuse la décision du Bureau et par 49 oui contre 30 non et 8 abstentions, <b>accepte l'urgence</b> pour cette interpellation.
<b>Interpellation Développement</b>	Solange Peters (SOC) développe son interpellation urgente intitulée : « Double mandat des municipaux lausannois : un étrange mélange de genres au profit ou au détriment des lausannois? ».

Des discussions au sein de la Municipalité étant en cours sur cette question, Daniel Brélaz, syndic, déclare que la réponse à cette interpellation pourra être apportée vraisemblablement lors de la séance du 5 février prochain.

**Vote**

La présidente propose de soumettre au vote la décision du Bureau sur l'interpellation de M. Fabrice Ghelfi (SOC), soit de ne pas accorder l'urgence.

Le Conseil refuse la décision du Bureau et par 44 oui contre 35 non et 8 abstentions, **accepte l'urgence** pour cette interpellation.

**Motion d'ordre**

M. Fabrice Ghelfi (SOC) demande à reporter son interpellation à la prochaine séance. Cette demande est appuyée par un nombre suffisant de voix.

**Vote**

La présidente propose de soumettre au vote la motion d'ordre de M. Fabrice Ghelfi (SOC).

Le Conseil, étant à égalité de voix (29 oui et 29 non, avec 11 absentions), la présidente tranche et décide d'accepter la motion d'ordre, soit que l'interpellation urgente sera traitée à la prochaine séance du 5 février.

Une contre-preuve est demandée. Le Conseil vote à nouveau sur la motion d'ordre.

C'est par 37 oui contre 28 non et 7 absentions que le Conseil accepte de traiter l'interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi (SOC) à la prochaine séance.

**Questions orales**

**I.** Mme Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Olivier Français, Directeur des travaux.

**II.** M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; M. Olivier Français, Directeur des travaux.

**Motion**

de M. Gilles Meystre (LE) demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28.

**Auteur**

Gilles Meystre (LE) demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une commission.

**Motion**

de Mme Isabelle Truan (LE) visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks.

M. Fabrice Ghelfi (SOC) demande que cette motion soit renvoyée à la même commission qui traitera la motion de Gilles Meystre (LE), le thème étant semblable. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une même commission qui traitera également la motion de Gilles Meystre (LE).

**Motion**

de M. Claude Bonnard (Les Verts) et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles.

M. Fabrice Ghelfi (SOC) demande que cette motion soit renvoyée à la même commission qui traitera les motions de Gilles Meystre (LE) et Isabelle Truan (LE), le thème étant semblable. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une même commission qui traitera également les motions de Gilles Meystre (LE) et Isabelle Truan (LE).

**Motion**

de M. Alain Hubler (AGT) : "µm5 : un 'micro-méto' pour le Vallon".

Gilles Meystres (LE) demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une commission.

**Motion**

de Mme Andrea Eggli (AGT) « L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques. »

## Seconde partie de la 8<sup>e</sup> séance du mardi 22 janvier 2008

---

<b>Auteur</b>	Retire sa motion car elle a déjà reçu réponse avant même d'être renvoyée à la Municipalité. <hr/>
<b>Postulat</b>	de M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) « Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. ».
<b>Auteur</b>	Demande que son postulat soit renvoyé à la Municipalité avec un délai d'un an pour y répondre.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  Le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour y répondre est prolongé à un an. <hr/>
<b>Postulat</b>	de Mme Rebecca Ruiz (SOC) et consorts «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans.»  Gilles Meystres (LE) demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.  Le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à une commission. <hr/>
<b>Postulat</b>	de Mme Françoise Longchamp (LE) et consorts pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée.
<b>Renvoi</b>	L'auteure demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.  Le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à une commission. <hr/>
<b>Motion</b>	de M. Jean-François Cachin (LE) et consorts « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise. »

**Discussion préalable** Daniel Brélaz (syndic) propose de transformer la motion en postulat; Jean-François Cachin (LE) est d'accord;

**Renvoi** Alain Hubler (AGT) demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre en considération le postulat et de le renvoyer à une commission.

---

**Motion** de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts « Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal. »

**Discussion préalable** Daniel Brélaz (syndic);

**Renvoi** L'auteur demande le renvoi à une commission. Sa demande est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une commission.

---

**Motion** de M. Roland Osterman (les Verts) «Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir ! »

**Discussion préalable** Marlène Bérard (LE) demande le renvoi à une commission; Roland Osterman (les Verts); Olivier Français (Directeur des travaux)

**Renvoi** La demande de renvoi de Marlène Bérard (LE) est appuyée du nombre suffisant de voix.

Le Conseil **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à une commission.

---

**Interpellation** de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « Les emballages : ça PET sous toutes les formes ! ».

**Discussion** Yves Ferrari (Les Verts) Olivier Français (Directeur des travaux)

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

**Interpellation**

de M. Nicolas Gillard (LE) et consorts : « Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal : un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville ? »

**Discussion**

Nicolas Gillard (LE); Claude Mettraux (LE); Daniel Brélaz (Syndic); Nicolas Gillard (LE); Daniel Brélaz (Syndic); Françoise Longchamp (LE); François Huguenet (Les Verts); Claude Mettraux (LE); Daniel Brélaz (Syndic); Nicolas Gillard (LE) qui dépose les résolutions suivantes :

**Résolution I**

Dépôt

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, afin que celle-ci charge un expert neutre d'analyser sa situation actuelle, notamment sous l'angle de l'évolution de son taux de couverture et de son plan de prestations, et de proposer toute solution d'assainissement qui lui paraîtra recommandable.* »

**Résolution II**

Dépôt

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de la Caisse de pensions du personnel communal pour que celle-ci envisage rapidement le changement de son expert actuel.* »

**Vote**

Le Conseil, à une large majorité, **adopte** les résolutions de M. Nicolas Gillard (LE).

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 20.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

---